

Le transport solidaire en projet

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du maire, Frédéric Nourrigeon, a étudié l'éventuelle mise en place d'un service de transport solidaire. La commune a été sollicitée par l'association Cif-SP basée à Poitiers pour mettre en place un service d'entraide citoyenne qui met en relation des bénéficiai-

res et des chauffeurs bénévoles pour permettre le déplacement des personnes qui rencontrent des difficultés de transport pour des trajets ponctuels et relativement courts. Ce service s'adresse à des personnes confrontées à des difficultés de mobilité en raison de certaines fragilités de façon temporaire ou permanen-

te, et pour lesquelles les autres solutions de transport sont inaccessibles voire inexistantes. En aucun cas ce dispositif de transport solidaire n'est là pour remplacer les autres services existants mais se veut complémentaire de ce dispositif. Les inscriptions se font gratuitement auprès de la mairie adhérente, en précisant les raisons pour lesquelles la demande est faite et en fournissant une attestation d'assurance de responsabilité civile et une pièce d'identité. Et pour les bénévoles en précisant leurs disponibilités et leurs limites dans l'accompagnement et en fournissant un permis de conduire, la carte grise et l'attestation d'assurance du véhicule. Une fois l'inscription réalisée, un numéro spécifique pour les demandes de transport est accessible de 9 h à 12 h du lundi au vendredi.



Le transport citoyen sera expérimenté dans la commune. (Photo NR)